

RAPPORT DU GROUPE TECHNIQUE *AD HOC*
SUR LES OPERATIONS EN MER
(Hobart, Australie, 11 – 15 octobre 2010)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	265
Ouverture de la réunion	265
Attributions, déroulement de la réunion et adoption de l'ordre du jour	265
Examen de la documentation soumise par les Membres	265
MISE AU POINT D'UNE PROCEDURE D'ACCREDITATION DES PROGRAMMES D'OBSERVATION PARTICIPANT AU SYSTEME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR	268
Mise au point d'une procédure d'accréditation et d'un calendrier	268
Mise en place de normes de base pour le recrutement, la formation et la gestion de la performance des observateurs	270
INTERACTION AVEC D'AUTRES GROUPES DE TRAVAIL	272
MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DONNEES EN MER	272
Ressources pour l'identification des espèces et la formation des observateurs	273
Exigences formulées par le WG-EMM	276
Manuel sur l'observation de la mortalité du krill après échappement	276
Utilisation du temps par les observateurs de la pêche au krill	276
Estimation de l'eau qui s'égoutte de la capture de krill	277
Utilisation d'une caméra sous-marine pour l'observation	277
FORMAT DES PROCHAINES REUNIONS ET HIERARCHISATION DES TRAVAUX FUTURS	278
AUTRES QUESTIONS	279
CLOTURE DE LA REUNION	279
TABLEAU	280
APPENDICE A : Liste des participants	289
APPENDICE B : Ordre du jour	292
APPENDICE C : Liste des documents	293

**RAPPORT DU GROUPE TECHNIQUE AD HOC
SUR LES OPERATIONS EN MER**
(Hobart, Australie, 11 – 15 octobre 2010)

INTRODUCTION

Ouverture de la réunion

1.1 La troisième réunion du TASO *ad hoc* s'est déroulée à Hobart, en Australie, du 11 au 15 octobre 2010, sous la responsabilité de Chris Heinecken (Afrique du Sud) et de Dirk Welsford (Australie).

1.2 Les deux responsables accueillent les participants (appendice A).

Attributions, déroulement de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1.3 Le groupe technique rappelle les attributions qui lui ont été conférées, avec l'approbation du Comité scientifique (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 6.7).

1.4 La rédaction du rapport est confiée à Martin Exel (Australie), C. Heinecken, So Kawaguchi (Australie), James Moir Clark (Royaume-Uni), Keryn O'Regan (Australie) et Ben Sims (Nouvelle-Zélande). Le texte renfermant des avis destinés au Comité scientifique sur les travaux futurs est surligné et n'est pas répété intégralement à la question 5.

1.5 L'ordre du jour provisoire est adopté (appendice B).

Examen de la documentation soumise par les Membres

1.6 La liste des documents soumis à la réunion est donnée en appendice C.

1.7 Le groupe technique note que, suite à la demande du Comité scientifique (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 6.12), quatre Membres (Australie, Espagne, France et Royaume-Uni) ont soumis de la documentation visant à la mise au point des normes de base relatives à l'accréditation des programmes d'observateurs. Ces documents sont annexés à TASO-10/5.

1.8 Le groupe technique, rappelant que le Comité scientifique a recommandé de mettre au point en 2010 les normes de base relatives à l'accréditation des programmes d'observateurs (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 6.11), décide que la majeure partie de son travail à la présente réunion sera consacrée à cette tâche.

1.9 J. Moir Clark présente le document soumis par le Royaume-Uni, annexé à TASO-10/5, qui fournit un cadre pour l'évaluation des critères d'évaluation présentés dans SC-CAMLR-XXVIII/BG/9 et une méthode d'évaluation qualitative des normes de base.

1.10 Le groupe technique note que le document du Royaume-Uni propose un modèle de présentation sur lequel pourrait être fondée une matrice qui permettrait d'évaluer les programmes d'observateurs. Il décide d'attribuer aux critères d'évaluation clés l'un des trois scores suivants :

- i) au-dessus de la norme minimale
- ii) égal à la norme minimale
- iii) en dessous de la norme minimale.

1.11 Le groupe technique considère que pour être accrédité, un programme doit répondre aux normes minimales de chacun des critères d'évaluation. Les programmes peuvent également dépasser la norme minimale d'un critère particulier s'il est reconnu qu'ils présentent des exemples des meilleures pratiques.

1.12 Le groupe technique estime en outre que l'accréditation devrait comprendre une analyse qualitative du matériel de formation fourni, y compris du manuel de formation, du matériel utilisé pour dispenser une formation, des descriptions de la formation pratique et de toute évaluation de l'apprentissage la concernant.

1.13 Nicolas Gasco (France) présente un document décrivant le programme d'observateurs français et exposant les procédures en place pour le contrôle en mer de la performance des observateurs. Il s'agit, entre autres, d'un retour d'information aux observateurs sur des aspects quantitatifs et qualitatifs des données récoltées chaque semaine, telles que le nombre de légines mesurées, les taux de marquage et la taille des poissons marqués. Pour chaque campagne, les photos prises pour identifier les cétacés font l'objet d'une évaluation qualitative. Parmi les procédures de fin de mission, on note le classement de la qualité des données biométriques récoltées et des tests sur les capacités d'identification des oiseaux pour évaluer la fiabilité des données sur les oiseaux recueillies par chaque observateur. De plus, la France renseigne les observateurs sur les recherches scientifiques en cours et les résultats de diverses réunions pouvant les intéresser, par la publication d'un « bulletin de l'observateur », donnant ainsi aux observateurs un retour d'information sur l'utilisation des données qu'ils collectent.

1.14 K. O'Regan présente un document analysant le programme d'observateurs australien et axé sur le recrutement et la sélection des observateurs, ainsi que sur les compétences préalables attendues. Une deuxième série de contrôles a trait au secourisme et comporte des examens médicaux. À l'issue d'une première tranche de formation de 2 à 5 jours, les participants sont aptes à travailler dans la pêcherie nationale. Au terme d'une année de travail dans la pêcherie nationale et d'une formation complémentaire dans des matières pertinentes, ces observateurs sont aptes à travailler dans la pêcherie antarctique. Des comptes rendus de la qualité des données, donnant des informations sur des problèmes de matériel ou de base de données rencontrés à chaque campagne, sont préparés pour chaque observateur. La vérification des données en mer comprend l'analyse de l'enregistrement des données, des données de position et des lots de taille des otolithes prélevés. L'Australie accueille une conférence annuelle qui réunit des experts de différents domaines, à savoir des responsables de pêcheries, des experts en biologie, des représentants de l'industrie et des observateurs.

1.15 B. Sims, rappelant que TASO-09/9 proposait un cadre-type de présentation au TASO d'informations sur les programmes d'observateurs, présente un exposé sommaire du programme néo-zélandais de formation des observateurs. Son exposé porte sur le recrutement et les critères d'évaluation des observateurs, leur supervision en mer et leur déploiement par

étapes, de pêcheries simples à des pêcheries plus complexes. Selon ce processus de recrutement rigoureux, avant d'être employés, les observateurs doivent passer deux entretiens, des tests psychométriques et trois semaines de formation, puis passer un examen. En moyenne, moins de 10% des candidats sont retenus pour suivre la formation d'observateur. Il est noté qu'avant d'être estimé apte à un placement dans les pêcheries de l'Antarctique, un observateur doit avoir acquis environ six mois d'expérience d'observation en mer, dont au moins 30 jours d'observation sur zone de pêcheries démersales nationales à la palangre. Lors des campagnes en mer, les observateurs envoient des comptes rendus tous les cinq jours, ce qui permet un recoupement avec ceux envoyés par les navires. Pour satisfaire les exigences de la CCAMLR, tous les navires embarquent un observateur national et un observateur international, lesquels, par roulements de 12 heures, récoltent les données requises.

1.16 C. Heinecken présente TASO-10/8, soumis par le Chili, qui traite de son programme national d'observateurs par lequel des observateurs sont placés dans des régions très diverses, sur toute la côte du Chili. Le document met l'accent sur la vérification des données et les systèmes assurant la qualité des données, tâches qui sont effectuées par une équipe de 11 techniciens du service informatique qui effectuent les vérifications nécessaires et analysent les données soumises. Dans l'exposé sur le processus de recrutement du Chili, il est précisé que les postes font l'objet d'annonces publiques et que les observateurs sont nommés par l'État selon un processus juridique.

1.17 Le groupe technique fait observer que certains aspects des programmes d'observateurs chiliens sont accrédités ISO 9001:2000. Il note que la norme ISO 9001:2000 n'est pas spécifique aux observateurs, mais qu'elle s'applique plutôt aux processus commerciaux et administratifs et qu'il pourrait être utile d'appliquer ce type de norme à des éléments d'autres programmes d'observateurs. Par ailleurs, le groupe fait remarquer que le document chilien ne précise pas s'il s'applique aux observateurs de la CCAMLR.

1.18 Au nom des auteurs, D. Welsford présente le texte du programme de formation mis en place par l'Espagne pour sa pêcherie de légine. Bien que le document renferme certains détails permettant au groupe technique de comprendre les programmes d'observateurs de différents États membres, la discussion en est limitée à la traduction. Il est toutefois noté que le programme espagnol est fondé sur les sections pertinentes des mesures de conservation et des résolutions.

1.19 C. Heinecken présente TASO-10/9 au nom des auteurs. Ce document renferme des informations sur le cours nouvellement établi par la Chine et qui a été dispensé cette année pour les pêcheries de krill. Le programme de formation des observateurs est mis en œuvre sous l'égide du bureau des Pêches du ministère de l'Agriculture. Il est noté que les deux cours de formation d'observateurs ont eu lieu dans le cadre de cours destinés aux équipages, et que parmi les participants se trouvaient des représentants de l'industrie de la pêche. Au total, 150 personnes ont assisté à ces deux cours. À ce jour, six observateurs ont embarqué sur deux navires (trois par navire). Des données ont été soumises à la CCAMLR sous le format correct selon le système international d'observation scientifique.

1.20 Le groupe technique exprime ses remerciements à la République populaire de Chine – un nouveau Membre – pour avoir mis en place ce programme et soumis les informations. Il note également que les observateurs ont été certifiés par le gouvernement chinois, et demande de plus amples informations pour déterminer comment ce processus pourrait faciliter l'accréditation des programmes d'observateurs scientifiques internationaux de la CCAMLR.

1.21 C. Heineken présente une description du programme d'observation CCAMLR de l'Afrique du Sud. Autant que possible, les observateurs doivent participer à la pêche nationale avant d'être habilités à suivre la formation du programme CCAMLR. Cette formation dispense des instructions spécifiques sur les exigences relatives à l'échantillonnage dans les pêcheries de la CCAMLR et sur les mesures de conservation de la CCAMLR. L'évaluation est fondée sur des études de cas pratiques dans lesquelles les observateurs doivent se conformer aux mesures de conservation applicables aux divers secteurs et enregistrer des données de capture factices dans les carnets.

1.22 Takehiro Okuda (Japon) présente un exposé sommaire du programme d'observateurs japonais des pêcheries de krill et de légines de la zone de la CCAMLR. Le programme d'observateurs de la pêche de krill est opérationnel depuis la saison de pêche 1989/90. À l'origine, il se focalisait sur la capture accessoire des poissons, mais il a depuis été adapté pour s'aligner sur le système international d'observation scientifique de la CCAMLR. Au cours de l'année 2009, le programme d'observateurs japonais a été actualisé pour veiller à ce que les données récoltées pendant la saison 2009/10 soient soumises à la CCAMLR conformément au système d'observation. Le programme d'observation des légines a pour objectif d'aider l'observateur international de la CCAMLR qui travaille également à bord du navire. Afin de garantir l'indépendance de la collecte des données et de gestion de la ressource, le programme est subventionné par l'État japonais qui délivre un certificat à l'observateur au terme de sa formation pour montrer qu'il a atteint le niveau de compétence souhaité. Le programme porte sur les matières suivantes :

- nomination et sélection
- programme de formation
- délivrance d'un certificat
- sessions d'information avant le placement
- soutien des activités à bord
- traitement des données et des échantillons
- compte rendu de mission.

1.23 Le Japon exploite actuellement un navire dans les pêcheries de légine de la CCAMLR et un autre dans les pêcheries de krill de la CCAMLR. Les observateurs sont embarqués sur le navire de pêche au krill pour une campagne de 70–90 jours par saison, le navire devant retourner au port pour les embarquer ou les débarquer. Ils sont embarqués pour toutes les campagnes de pêche à la légine et restent à bord pour une période pouvant atteindre cinq mois.

MISE AU POINT D'UNE PROCEDURE D'ACCREDITATION DES PROGRAMMES D'OBSERVATION PARTICIPANT AU SYSTEME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

Mise au point d'une procédure d'accréditation et d'un calendrier

2.1 Le groupe technique note qu'il conviendrait d'établir une procédure d'accréditation pour les programmes internationaux d'observation scientifique de la CCAMLR dans le but d'examiner à la fois les résultats des programmes en matière de qualité des données et les

éléments les constituant, notamment les accords institutionnels, le soutien en mer, les sessions d'information et comptes rendus de mission, l'assurance qualité des données et la formation des observateurs.

2.2 Le groupe technique recommande d'accorder aux programmes satisfaisants une accréditation d'une durée de cinq années, au-delà de laquelle ils devraient faire l'objet d'une évaluation complète pour une nouvelle accréditation.

2.3 Le groupe technique recommande au Comité scientifique d'envisager de mettre en place un examen annuel d'un sous-jeu de données – les données sur les espèces visées, par exemple – collectées dans le cadre des programmes internationaux d'observation scientifique de la CCAMLR comme mécanisme de suivi de la performance de programmes accrédités pour les besoins de leur révision et du retour d'information. Une évaluation annuelle limitée impliquerait une normalisation, éventuellement par le biais de la mise au point de métriques automatisées de qualité des données. Le groupe technique note que le WG-SAM a recommandé de mettre en place de telles métriques de qualité des données (SC-CAMLR-XXVIII, annexe 6, paragraphe 5.10). De telles métriques normalisées de qualité des données pourraient également servir à l'examen des données collectées par les observateurs nationaux et les navires si le Comité scientifique en voyait l'utilité. Le groupe technique recommande de plus au Comité scientifique d'envisager un processus de retour d'information et de révision des programmes internationaux d'observateurs scientifiques de la CCAMLR dont les données sont considérées, par des vérifications effectuées au moyen de métriques de qualité des données, comme restant constamment en dessous des normes minimales acceptables.

2.4 Le groupe technique demande au Comité scientifique d'examiner la procédure suivante pour les programmes sollicitant une accréditation :

- i) Le secrétariat de la CCAMLR recueille et conserve les informations et la documentation soumises par les programmes d'observation des Membres cherchant à être accrédités. Initialement, le secrétariat déterminerait si les éléments voulus pour l'accréditation d'un programme international d'observation scientifique de la CCAMLR sont bien présents. Au cas où il en manquerait certains, le secrétariat aviserait le candidat que ceux-ci sont indispensables avant que l'accréditation puisse être envisagée. Le secrétariat ne se chargera pas d'évaluer si les éléments présents satisfont les normes minimales.
- ii) Une fois que des informations auront été soumises sur tous les critères à évaluer, un comité de révision établi par le Comité scientifique examinera cette documentation et évaluera si le programme satisfait les normes minimales exigées, en se fondant sur les normes de base du TASO (tableau 1). Des représentants du programme cherchant à être accrédité seront à la disposition du comité de révision pour répondre aux questions éventuelles concernant la demande. Une fois l'examen terminé, des avis basés sur les résultats seront donnés au Comité scientifique.

2.5 Le groupe technique considère que le TASO pourrait assumer la fonction de comité de révision en ce qui concerne la procédure d'accréditation et, à cette fin, demande au Comité scientifique de se pencher sur les questions suivantes :

- i) l'importance de la continuité dans la participation des Membres au TASO pour garantir l'homogénéité du processus d'examen de l'accréditation ;
- ii) un mécanisme de gestion des conflits d'intérêts entre les participants, dans le domaine commercial, par exemple ;
- iii) les implications financières de la participation des Membres au TASO pour les besoins de l'examen de l'accréditation d'observateurs ;
- iv) les échéances de la soumission des programmes d'observation des Membres à l'égard du calendrier du programme de travail des prochaines réunions du TASO et d'autres organes pertinents de la Commission.

2.6 Le groupe technique demande au Comité scientifique d'envisager une procédure de résolution des différends, qui pourrait consister en un jury indépendant et externe, et qui examinerait le matériel fourni par un programme et l'évaluation contestée de l'accréditation, pour statuer lorsque ni le comité de révision ni le Comité scientifique n'y parvient.

2.7 Le groupe technique estime que l'accréditation de tous les programmes d'observateurs scientifiques internationaux de la CCAMLR devrait être terminée en 3–4 ans, et qu'une fois que le Comité scientifique aura approuvé la liste de contrôle des normes de base et la procédure d'accréditation, les programmes d'observation devraient aussitôt pouvoir soumettre leur demande.

2.8 Le groupe technique recommande qu'en cas de refus de l'accréditation, la procédure d'accréditation prévoit que des informations soient adressées au Membre, pour que les candidats puissent apporter les améliorations voulues à leur programme avant de faire une nouvelle demande.

2.9 Le groupe technique estime que l'accréditation sera une reconnaissance de la qualité des programmes des Membres.

2.10 Le groupe technique note qu'il pourrait entreprendre un examen des normes de base et de la procédure d'accréditation une fois que celle-ci sera pleinement mise en œuvre, sur la base des commentaires de la CCAMLR et de Membres sur la procédure et les normes de base mises en place par le groupe technique cette année.

Mise en place de normes de base pour le recrutement, la formation et la gestion de la performance des observateurs

2.11 Le groupe technique estime que le tableau figurant dans la présentation du Royaume-Uni annexée au document TASO-10/5 pourrait servir de modèle de base pour articuler tous les éléments d'une norme de base pour accréditer le recrutement, la formation et la gestion de la performance des observateurs, ainsi que pour développer une liste de contrôle en vue de l'accréditation des programmes d'observation.

2.12 Le groupe technique identifie les éléments de gestion d'un programme international d'observation scientifique de la CCAMLR que la CCAMLR devrait évaluer pour l'accréditation. Il s'agit des accords institutionnels, des contrôles du recrutement, des

informations procurées aux observateurs, du soutien en mer, des comptes rendus de mission et de l'assurance qualité. Pour chacun de ces éléments de gestion, il met ensuite en place une série de critères d'évaluation qu'il ajoute aux premiers critères d'évaluation fixés dans SC-CAMLR-XXVIII/BG/9 (voir tableau 1).

2.13 Chacun de ces critères d'évaluation est classé par le groupe technique comme étant « Obligatoire » ou « Souhaitable » pour un programme international d'observation scientifique de la CCAMLR. Des normes de base sont ensuite mises en place pour chacun des critères d'évaluation, avec une description des facteurs déterminant si un critère d'évaluation correspond à la catégorie « En dessous de la norme minimale », « Égal à la norme minimale » ou « Au-dessus de la norme minimale ».

2.14 Lorsqu'un critère d'évaluation est classé comme étant « Souhaitable », le groupe technique décide que, si un programme fournit les preuves qu'il répond bien à ce critère, il doit automatiquement être considéré qu'il dépasse les normes minimales.

2.15 Lorsqu'un critère d'évaluation est classé comme étant « Obligatoire », le groupe technique décide qu'il sera considéré qu'il est soit en dessous de la norme minimale, soit égal à la norme minimale, soit au-dessus de la norme minimale. Pour certains critères d'évaluation, toutefois, le groupe technique estime qu'il est seulement possible d'évaluer si un programme d'observation satisfait ou non les normes minimales.

2.16 Le groupe technique considère que pour que les programmes soient accrédités, ils devraient atteindre les normes minimales pour tous les critères obligatoires, et que, bien qu'ils ne soient pas nécessaires pour l'accréditation, les critères souhaitables devraient aussi être insérés dans la matrice d'évaluation à titre d'exemple des éléments qui contribuent à ce qui pourrait être considéré comme un programme aux pratiques exemplaires.

2.17 Le groupe technique reconnaît que l'élément formation du programme d'observation est en fait un sous-élément des accords institutionnels mentionnés dans la section sur les éléments de gestion, au tableau 1. Il estime que les sous-éléments de la formation des observateurs nécessaires pour un programme international d'observateurs scientifiques de la CCAMLR regroupent la Convention CAMLR, le rôle de l'observateur scientifique, les activités des navires et de pêche, l'identification des espèces, les techniques d'échantillonnage et le traitement des données.

2.18 Le groupe technique demande au Comité scientifique d'envisager d'utiliser le tableau 1 comme liste de contrôle pour l'accréditation des programmes internationaux d'observateurs scientifiques de la CCAMLR.

2.19 Le groupe technique note que la preuve ultime du succès d'un programme d'observation résiderait dans la présentation de données exhaustives dont la qualité serait toujours élevée, à l'intention du Comité scientifique, comme par exemple celles destinées à l'évaluation des stocks par le WG-FSA. Il ajoute que les données soumises actuellement au secrétariat ne sont vérifiées systématiquement que pour y découvrir les erreurs de base (voir également WG-SAM-09/5). De ce fait, il juge qu'il conviendrait de mettre en place une procédure d'évaluation de la qualité des données du programme, par le biais de laquelle les coordinateurs techniques, le Comité scientifique et ses groupes de travail recevraient des commentaires.

2.20 Le groupe technique demande au WG-EMM et au WG-FSA d'examiner quels sous-jeux de données devraient être réexaminés à intervalles réguliers (les données de marquage, les données de fréquence des longueurs des espèces visées et des espèces des marquages, par ex.), pour les besoins de l'émission de ces commentaires. Il note que cela permettrait d'examiner les normes de base des programmes d'observation, ainsi que la qualité des données produites, en fonction de l'utilisation qu'il est prévu d'en faire.

2.21 Le groupe technique note que, comme la procédure d'accréditation porte principalement sur le système international d'observation scientifique de la CCAMLR, il est important d'établir si les données sont collectées par des observateurs scientifiques nationaux ou par des observateurs scientifiques internationaux de la CCAMLR sur les navires ayant embarqué des deux. Il demande au secrétariat de modifier les formulaires des observateurs scientifiques de la CCAMLR à cette fin.

INTERACTION AVEC D'AUTRES GROUPE DE TRAVAIL

3.1 Le groupe technique note que le Comité scientifique et ses groupes de travail pourraient compter sur l'expertise du TASO pour résoudre les questions qui sont du domaine de ses attributions. Il rappelle que lors des réunions précédentes, il avait réussi à résoudre des questions précises d'ordre technique qui lui avaient été renvoyées par le WG-FSA, le WG-IMAF et le WG-EMM.

3.2 Le groupe technique estime, en outre, que le fait de tenir les réunions en même temps que les groupes de travail, tels que le WG-FSA en 2010, présente des avantages en ce sens que certaines questions techniques soulevées au sein du groupe de travail peuvent être renvoyées au TASO et que des commentaires peuvent être fournis efficacement en temps réel. Il considère toutefois que, vu les différences entre les attributions du TASO et celles du WG-FSA, il ne conviendrait pas d'organiser des réunions simultanées du WG-FSA et du TASO sans l'approbation du Comité scientifique et des discussions sur le format et les dates des prochaines réunions.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DONNEES EN MER

4.1 J. Moir Clark présente le document TASO-10/7 sur la création d'un DVD pédagogique à l'intention des observateurs de la CCAMLR en mission dans les pêcheries à la palangre de légine des sous-zones 48.3, 88.1 et 88.2. La vidéo couvre l'emploi du temps de travail journalier, l'échantillonnage biologique, le marquage/la recapture spécialisés et l'identification des raies. Le groupe technique, notant que le DVD n'est pas terminé, demande au Royaume-Uni, lorsqu'il le sera, de le mettre à la disposition des autres Membres par l'intermédiaire du secrétariat. Il suggère que d'autres Membres envisagent de produire d'autres outils de formation du même type pour d'autres pêcheries de la CCAMLR.

4.2 J. Moir Clark présente également le document TASO-10/6 dans lequel il est proposé de former les observateurs scientifiques de la CCAMLR à l'identification des oiseaux mazoutés. Comme il n'est pas encore spécifiquement exigé de relever les observations d'oiseaux mazoutés, en général, les observateurs les mentionnent dans la partie de leur compte rendu de campagne réservée aux commentaires. Le document indique que le formulaire sur

les souillures aux hydrocarbures des débris marins de la CCAMLR a servi pour déclarer les huiles, la peinture, le goudron ou le pétrole dans les campagnes d'évaluation terrestres et qu'ils pourraient être utilisés par les observateurs pour relever les observations d'oiseaux souillés en mer.

4.3 Le groupe technique considère que les observateurs et les armements devraient être encouragés à déclarer les oiseaux mazoutés ; à cet effet, il demande d'une part au secrétariat de créer un lien entre le formulaire et la page des observateurs pour en faciliter l'accès et d'autre part, au WG-IMAF d'étudier l'utilité des données collectées actuellement par les observateurs sur les oiseaux mazoutés.

4.4 N. Gasco présente TASO-10/4 et fournit des planches détaillées d'identification du stade des gonades de *Dissostichus eleginoides*. Il propose, par des travaux qui seraient menés en collaboration, de mettre en place une série de planches CCAMLR destinées à l'utilisation en mer pour uniformiser l'identification du sexe et du stade de développement de la légine. Le groupe technique reconnaît l'utilité de la compilation d'un tel guide d'identification et demande au WG-FSA d'évaluer l'intérêt d'un guide standardisé pour l'identification du stade de maturité des gonades.

4.5 Le groupe technique, après avoir discuté de l'intérêt de compiler d'autres guides d'identification du même type à l'intention des observateurs, ainsi que de matériel auquel ils pourraient se référer, tels que des photo-guides de la capture accessoire par région, décide que ce projet devrait être mené à bien dans le cadre du développement stratégique à moyen terme de matériel de référence à l'intention des observateurs.

4.6 Le groupe technique estime que les documents vidéo et photographiques présentés pendant la réunion sont également précieux pour la formation des observateurs et en tant que références lors du placement d'observateurs. Il est demandé au secrétariat de placer ce type de documents soumis par les Membres sur la page « Membres uniquement » du site Web de la CCAMLR et d'aviser les coordinateurs techniques qu'il est disponible.

Ressources pour l'identification des espèces et la formation des observateurs

4.7 N. Gasco présente une série de plus de 350 photographies comprenant, entre autres, des photos pour l'identification d'espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins. La série comprend également des images pédagogiques illustrant les tâches des observateurs telles que le marquage, l'échantillonnage biologique et l'estimation de l'abondance des oiseaux de mer, avec un programme électronique dans lequel il est possible d'insérer des séries de photos pour les besoins de la formation personnelle ou de la vérification des connaissances. Un autre programme est présenté qui peut servir à calculer le crépuscule à n'importe quelles coordonnées géographiques.

4.8 Le groupe technique note que la CCAMLR pourrait, le cas échéant, mettre ces informations à disposition à des fins de formation ou pédagogiques. Il spécifie toutefois que ce matériel ne devrait pas passer pour des ressources ayant reçu l'aval de la CCAMLR. Il importerait donc de garder à jour le pays d'origine et les coordonnées de chaque Membre soumettant des documents pour garantir que les demandes de renseignements sont transmises

personnes compétentes. Le groupe technique demande au Comité scientifique d'envisager de conserver ce matériel sur le site Web de la CCAMLR, tout en indiquant que cela pourrait avoir des répercussions financières.

4.9 Le document WG-FSA-10/25, présenté par Alistair Dunn (Nouvelle-Zélande), donne des informations sur les pêcheries et des informations biologiques sur les raies capturées dans la région de la mer de Ross pendant l'année de la raie, ainsi que des estimations paramétriques, telles que les taux de perte des marques. Il y est précisé qu'aucun retard de croissance attribuable au marquage n'a été détecté. Le document recommande pour l'avenir, de mener des programmes de recherche ciblés, tels que celui de l'année de la raie, à des intervalles donnés, disons tous les cinq ans.

4.10 Le groupe technique note qu'il importe de tenir compte de la charge de travail des observateurs lorsqu'on leur demande de collecter des informations si l'on tient à garantir l'homogénéité des données collectées sans que leur précision ait à en souffrir. En réponse aux informations fournies dans WG-FSA-10/25, il estime qu'il serait bon, d'un point de vue pratique, de :

- améliorer l'identification et l'enregistrement des raies ;
- mesurer la longueur totale, la longueur jusqu'à la nageoire pelvienne et la largeur du disque de toutes les raies échantillonnées ;
- placer les raies sur le rouleau avant de les relâcher pour améliorer le marquage et faciliter l'identification des marques ;
- continuer à utiliser des marques spaghetti pour garantir la continuité des données produites par les programmes de marquage des raies.

4.11 Le document WG-FSA-10/32, présenté par Stuart Hanchet (Nouvelle-Zélande), rend compte de la collecte actuelle des données dépendant des pêcheries dans la mer de Ross et propose des objectifs de recherche à moyen terme pour cette région. La proposition comporte également un projet de plan de collecte de données des pêcheries à moyen terme. Il est demandé au groupe technique d'apporter des commentaires sur toutes les données manquantes, l'à-propos des taux d'échantillonnage et son approche vis-à-vis de ce que devront recueillir les observateurs. De plus, le document recommande de mettre en place des plans de recherche spécifiques à certaines régions ou pêcheries.

4.12 Le groupe technique indique qu'il est plus difficile de garantir le caractère aléatoire lorsque les échantillons requis sont de petite taille, ce dont il conviendrait de tenir compte dans l'analyse de telles données. Il considère, par ailleurs, que les instructions relatives à l'échantillonnage doivent être aussi claires que possible pour que les observateurs puissent les comprendre et les appliquer sans difficulté.

4.13 Pour faciliter l'émission d'instructions claires, le groupe technique considère que le format du modèle utilisé au tableau 3 de WG-FSA-10/32 permet de bien articuler les différents types de données et les différentes tailles d'échantillons qu'il est demandé aux observateurs de collecter. Il demande, de plus, au Comité scientifique d'envisager d'utiliser le

tableau 3 de WG-FSA-10/32 comme modèle pour établir les exigences de la collecte du plan de recherche dans les sections pertinentes des mesures de conservation spécifiques aux pêcheries.

4.14 Le document WG-FSA-10/23, présenté lui aussi par S. Hanchet, fait part de difficultés rencontrées pour distinguer les deux espèces de légine chez les spécimens de petite taille (<100 cm TL) dans les sous-zones 88.1 et 88.2. Il semblerait que des spécimens de petite taille déclarés comme étant *D. mawsoni* puissent en fait être *D. eleginoides*. Le document recommande d'attirer l'attention des observateurs sur cette question et de procéder indépendamment à la vérification des anciennes identifications d'espèces par l'examen d'un sous-échantillon d'otolithes prélevés sur ces petits poissons, car il fait remarquer que les otolithes peuvent servir à différencier les espèces de légine.

4.15 Le groupe technique note que les observateurs scientifiques doivent être capables de faire la distinction entre les deux espèces lorsqu'elles sont capturées ensemble, et que lors de leur formation il convient d'insister sur cette distinction. La section 14 du *Manuel de l'observateur scientifique* (version temporaire 2010) contient des renseignements sur la distinction entre les deux espèces.

4.16 Le document TASO-10/10, présenté par Steve Parker (Nouvelle-Zélande), rend compte de la précision de la classification des taxons de VME par les observateurs scientifiques néo-zélandais. La recherche montre que la classification taxonomique était en général exacte, à l'exception d'une confusion entre deux classes d'éponges et du corail dur et du corail Stylasteridae mort. Les erreurs de classification de taxons non-VME en tant que taxons de VME étaient peu importantes.

4.17 Le groupe technique note que la formation des observateurs scientifiques néo-zélandais à l'identification des taxons de VME a permis, en 2009/10, d'améliorer leur taux de réussite de l'identification par rapport à 2008/09. Il ajoute, de plus, que la formation devrait être spécifique à la région du fait des différences régionales de la composition des espèces.

4.18 En réponse aux informations fournies dans TASO-10/10, le groupe technique estime qu'il serait bon, d'un point de vue pratique, de :

- relever la capture accessoire des taxons de VME pour chaque segment de ligne observé, même si cette capture est nulle ;
- combiner les deux classes de Porifera car il n'est pas possible de les distinguer avec certitude sur le terrain ;
- charger les navires de noter si les unités indicatrices de VME enregistrées ont été mesurées en poids ou en volume.

Le groupe technique estime par ailleurs que le nom de l'observateur identifiant les taxons sur un segment de ligne devrait être noté pour permettre d'en évaluer l'exactitude des enregistrements.

4.19 Le document WG-FSA-10/33 soumis par la Nouvelle-Zélande et présenté par un de ses auteurs, D. Welsford, met en évidence la découverte d'une nouvelle espèce de grenadier (*Macrourus* spp.) jamais décrite dans l'océan Austral, au moyen du code-barres de l'ADN, dans le cadre de l'API et du programme de la base de données Code-barres du vivant. La

conclusion est étayée par la différenciation méristique et morphologique de la nouvelle espèce. *Macrourus* spp. a, par le passé, été identifié sous l'appellation de *M. whitsoni*.

4.20 Le groupe technique recommande d'insérer dans le *Manuel de l'observateur scientifique* les aires de chevauchement entre *M. whitsoni* et la nouvelle espèce non décrite, de lui allouer un code d'espèce et de porter dans le guide d'identification des espèces les caractéristiques de terrain telles que la différence du nombre de rangées de dents ou de couleur du corps.

Exigences formulées par le WG-EMM

Manuel sur l'observation de la mortalité du krill après échappement

4.21 Le groupe technique a été chargé par le WG-EMM de revoir le manuel sur l'observation de la mortalité du krill après échappement produit par la Russie et l'Ukraine (une fois qu'il sera terminé) et d'émettre des commentaires sur sa facilité d'utilisation et ses répercussions sur la charge de travail des observateurs scientifiques (annexe 6, paragraphe 2.38). Le manuel n'ayant pas été soumis à la présente réunion, le groupe technique n'est pas en mesure d'offrir de commentaires, mais il attend avec intérêt sa présentation ultérieure.

Utilisation du temps par les observateurs de la pêche au krill

4.22 Le WG-EMM a demandé que le TASO étudie l'utilisation du temps par les observateurs de la pêcherie de krill et qu'il donne un avis sur la possibilité de couvrir 20% des chalutages en augmentant le nombre de chalutages observés par période de cinq jours (annexe 6, paragraphe 2.52).

4.23 Le TASO note qu'il existe différents régimes d'échantillonnage en place pour l'échantillonnage de la capture accessoire de poisson et l'échantillonnage biologique du krill. Le groupe technique reconnaît que, du point de vue de la charge de travail, en général, pour les chaluts traditionnels, il devrait être possible, lorsque des observateurs sont à bord, de couvrir 20% des chalutages pour l'échantillonnage biologique (capture accessoire de poissons et de poissons larvaires). Pourtant, étant donné qu'actuellement, le nombre de jours alloué à l'échantillonnage biologique du krill est limité à cinq jours par période de 20 jours (selon les instructions figurant sur le formulaire électronique pour le krill), il ne serait possible de réaliser une couverture totale d'observation de 25% que si l'observateur échantillonnait tous les chalutages pendant cette période. Or, comme l'observateur a d'autres tâches à accomplir, il est peu probable qu'il puisse arriver à 20% en n'échantillonnant que cinq jours par période de 20 jours.

4.24 Le groupe technique ajoute que les navires employant la méthode de pompage en continu réalisent 12 unités de chalutage par jour, du fait qu'une unité de chalutage est définie comme une période de deux heures. De plus, certains chalutiers pratiquant cette méthode peuvent remorquer deux chaluts simultanément, ce qui dans ce cas, équivaut à 24 unités par jour. Il pourrait de ce fait, avec un seul observateur, se révéler difficile d'arriver au même taux d'observation que sur les chalutiers traditionnels. Le groupe technique note, par ailleurs,

qu'il n'est pas possible de spécifier quel taux de couverture des chalutages et de collecte de données est réalisable pour les méthodes susmentionnées de pompage en continu sans disposer d'autres informations sur la manière dont il est tenu compte des différences opérationnelles de chaque méthode dans les calculs de pourcentage de couverture.

4.25 Le groupe technique demande au WG-EMM de fournir des descriptions plus claires de la collecte des données et de la couverture d'observation requises pour chaque élément de l'observation, en utilisant, par exemple, le modèle donné au tableau 3 de WG-FSA-10/32.

Estimation de l'eau qui s'égoutte de la capture de krill

4.26 À la demande du WG-EMM, une méthode d'enregistrement des « pertes par égouttement de l'eau » du krill est présentée par J. Moir Clark. Elle permet de déterminer avec précision le poids vif du krill, car elle tient compte de l'excédent d'eau dans la capture. Les navires pêchant le krill sont tenus de déclarer dans leurs notifications la méthode qu'ils utilisent pour estimer directement le poids vif du krill capturé, mais, à l'heure actuelle, on ne dispose pas d'informations précises sur la composante eau des estimations du poids vif. Il est demandé aux observateurs de noter s'il est tenu compte de l'eau qui s'égoutte dans les estimations du poids vif et, si possible, de la mesurer.

4.27 Le groupe technique estime qu'il conviendrait d'ajouter au carnet de l'observateur une section sur l'enregistrement de l'eau qui s'égoutte et, si possible, de récolter ces données régulièrement pendant la sortie.

Utilisation d'une caméra sous-marine pour l'observation

4.28 Le groupe technique a été chargé par le WG-EMM d'apporter des commentaires sur la facilité de déploiement du système de caméra pour l'observation de l'impact sur le benthos (BICS) par des observateurs scientifiques de la CCAMLR pendant les opérations de pêche commerciale (annexe 6, paragraphe 3.26). En décrivant le système de caméra, D. Welsford et K. O'Regan notent qu'il est d'utilisation relativement aisée pour les équipages et les observateurs et qu'il est accompagné d'un manuel d'utilisation et d'un DVD de formation. M. Exel indique, par ailleurs, que les navires australiens ont trouvé les caméras d'une utilisation facile dans la division 58.5.2 (îles Heard et McDonald) quand l'équipage et l'observateur du navire travaillent ensemble. J. Moir Clark note que le BICS a également été déployé avec succès par un observateur à bord d'un palangrier automatique dans la sous-zone 48.3.

4.29 Le groupe technique note que le Comité scientifique devrait examiner si le déploiement d'une caméra devrait devenir un élément de routine du programme d'observation de la CCAMLR ou un programme de recherche distinct, entrepris individuellement par les Membres.

4.30 Le groupe technique note qu'à ce jour, le BICS a été déployé sur des palangres automatiques et des chaluts dans la division 58.5.2 et sur des palangres automatiques dans la sous-zone 48.3, mais que son fonctionnement sur d'autres types d'engins, tels que les palangres de type espagnol, n'a pas été testé. Il indique par ailleurs que l'utilisation d'une telle

caméra sur des navires commerciaux pourrait soulever plusieurs questions dans les pêches olympiques, ce que devrait examiner la CCAMLR :

- répercussions et responsabilités financières liées au déploiement de caméras par les navires ;
- risques pour la caméra du déploiement de ce système dans les opérations de pêche en haute mer, en présence de glaces, par exemple ;
- stockage, gestion et propriété des données ;
- gestion des déploiements de la caméra parmi les autres tâches des observateurs.

4.31 D. Welsford note qu'alors que la question de l'administration des déploiements systématiques des caméras n'a pas encore été résolue, aucune difficulté ne devrait être insurmontable lorsqu'il s'agit de collecter les données dont le SC-CAMLR a besoin pour garantir que ses pêcheries satisfont l'Article II de la Convention.

4.32 Le groupe technique considère que l'évolution de systèmes électroniques pour le suivi des opérations de pêche, et pour les besoins des activités de recherche, devrait rendre l'utilisation de ces techniques plus accessible. Il constate également que l'électronique est utilisée dans d'autres pêcheries pour le suivi de la capture accessoire et les interactions de la faune sauvage. Le groupe technique demande au Comité scientifique de se pencher sur l'évaluation, l'administration et l'application de ces techniques au fur et à mesure de leur développement.

FORMAT DES PROCHAINES REUNIONS ET HIERARCHISATION DES TRAVAUX FUTURS

5.1 Le groupe technique reconnaît que son programme de travail continuera sans doute à être axé sur l'évaluation de la performance de la procédure d'accréditation des observateurs qu'il a mise au point cette année, ainsi que sur les questions que lui ont renvoyées le Comité scientifique, ses groupes de travail et le SCIC dans le cadre de ses attributions (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 6.7).

5.2 Le groupe technique fait observer que, cette année, la réunion d'une semaine entière a grandement aidé à traiter plus en profondeur les points de son ordre du jour, et à faciliter la présence de représentants de l'industrie et d'autres experts qui n'auraient peut-être pas pu assister à une réunion plus courte. Il reconnaît, toutefois, qu'étant un groupe *ad hoc* et que le Comité scientifique et ses groupes de travail ont d'autres questions importantes à traiter, il ne sera pas toujours possible ou approprié d'organiser une réunion du TASO d'une semaine chaque année.

5.3 Il note également que le fait d'avoir tenu la réunion en parallèle de celles d'autres groupes, tel que le WG-FSA en 2010, et entre le WG-SAM et le WG-EMM les années précédentes, permettait la participation de délégués de ces réunions. En revanche, il reconnaît que la charge de travail dans ces autres groupes a pu empêcher certains participants aux groupes de travail de participer aux discussions du TASO.

5.4 Le groupe technique rappelle par ailleurs que ses réunions facilitent largement l'interaction de coordinateurs techniques, d'observateurs, d'opérateurs de navires, de scientifiques et d'autres experts, et que l'accueil des prochaines réunions par un Membre pourrait contribuer considérablement au développement des programmes internationaux d'observation scientifique de la CCAMLR dans la région.

5.5 En conséquence, le groupe technique demande au Comité scientifique d'envisager d'organiser ses prochaines réunions à une époque et en un lieu appropriés, en tenant compte des avantages tirés d'une réunion suffisamment longue pour permettre des discussions approfondies et la participation d'experts.

AUTRES QUESTIONS

6.1 Aucune autre question n'est soulevée.

CLOTURE DE LA REUNION

7.1 Le rapport de la troisième réunion du TASO *ad hoc* est adopté.

7.2 Dans leurs discours de clôture, les deux responsables remercient le personnel du secrétariat pour le travail réalisé et le soutien qu'il leur a accordé pendant la réunion. Ils le remercient également pour son travail de soutien au programme d'observation durant l'année.

7.3 Leurs remerciements vont également aux coordinateurs techniques à qui ils demandent de transmettre leur gratitude aux observateurs pour tout le travail accompli durant l'année.

7.4 Les deux responsables remercient aussi les participants pour leur travail assidu durant la réunion.

7.5 S. Kawaguchi, au nom des participants, remercie les coresponsables pour les efforts accomplis. Il constate que celle-ci est la première réunion d'une semaine du TASO et que les travaux et les discussions y ont gagné en profondeur.

Tableau 1 : Éléments du programme d'observation scientifique international de la CCAMLR et matrice des critères d'évaluation des normes de base constituées 1) des éléments de gestion et 2) de la formation. Dans la procédure d'accréditation proposée pour les programmes d'observation, un Membre présenterait des preuves sur lesquelles chacun des critères pourrait être évalué.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire			
			Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
1) Éléments de gestion					
Accords institutionnels	Association et conflit d'intérêt entre l'organisation des observateurs et l'industrie	O	Non applicable	Le programme n'a pas d'intérêt financier ou de relation avec le navire ou le commerce exploitant ou traitant des produits d'une pêcherie de la CCAMLR autre que la mise à disposition d'observateurs.	Le programme a un intérêt financier direct/indirect dans une société dont les intérêts s'étendent à la pêcherie de la CCAMLR ou en dehors de celle-ci.
	Soutien du programme d'observation à l'échelle nationale	O	Non applicable	Le programme bénéficie de l'appui d'un Membre.	Le programme ne bénéficie pas de l'appui d'un Membre.
	Formation	O	Non applicable	Le programme de formation remplit tous les critères obligatoires d'évaluation de la formation énoncés à la section 2) Formation.	Le programme de formation ne remplit pas tous les critères obligatoires d'évaluation de la formation énoncés à la section 2) Formation.
	Infrastructure et archivage	O	Le programme dispose d'une infrastructure dédiée au soutien du placement d'observateurs, à la logistique, à l'archivage et à la gestion des données.	Le programme dispose d'une infrastructure de soutien du placement d'observateurs, de la logistique, de l'archivage et de la gestion des données.	Le programme ne dispose pas d'infrastructure suffisante pour soutenir le placement d'observateurs, la logistique, l'archivage et la gestion des données.
	Sécurité de l'information	O	Non applicable	Les protocoles en place sont conformes aux paragraphes D d) i–ii) du Système international d'observation scientifique de la CCAMLR. Contrôle de l'accès autorisé aux locaux, données et systèmes d'information.	Les protocoles sont insuffisants par rapport aux paragraphes D d) i–ii) du système international d'observation scientifique de la CCAMLR. Contrôle insuffisant de l'accès autorisé aux locaux, données et systèmes d'information.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Contrôles du recrutement	Code de conduite de l'observateur	O	Non applicable	Le programme s'appuie sur une procédure garantissant que les candidats se conforment au système international d'observation scientifique de la CCAMLR, comme précisé au paragraphe D a) iv).	Le programme ne s'appuie pas sur une procédure garantissant que les candidats se conforment au paragraphe D a) iv) du système international d'observation scientifique de la CCAMLR.
	Santé physique et mentale	O	Non applicable	Le programme dispose de conditions d'évaluation adéquates de la santé physique et psychologique.	Le programme ne dispose pas de conditions d'évaluation adéquates de la santé physique et psychologique.
Briefing	Mise à disposition d'équipement et de matériel	O	Le programme prévoit l'équipement personnel et de sécurité pour travailler dans des conditions de froid intense, à moins qu'il ne soit prédéterminé que celui-ci est fourni par le navire. Mise à disposition de matériel d'échantillonnage qui facilitera la réalisation optimale des tâches attendues des observateurs.	Le programme prévoit l'équipement personnel et de sécurité pour travailler dans des conditions de froid intense, à moins qu'il ne soit prédéterminé que celui-ci est fourni par le navire. Matériel d'échantillonnage suffisant pour que les observateurs réalisent leurs tâches.	Le programme ne prévoit pas d'équipement personnel et de sécurité pour travailler dans des conditions de froid intense. Le matériel fourni n'est pas suffisant pour un échantillonnage adéquat.
	Documentation de support et instructions d'échantillonnage détaillées	O	Le programme veille à ce que soient fournis aux observateurs les dernières mises à jour des manuels et formulaires de déclaration CCAMLR pertinents. Une documentation de support complémentaire est également fournie.	Le programme veille à ce que soient fournis aux observateurs les dernières mises à jour des manuels et formulaires de déclaration CCAMLR pertinents.	Le programme ne fournit pas les manuels et les formulaires de déclaration CCAMLR pertinents.
Soutien en mer	Suivi de la performance des observateurs	S	Le programme a mis en place des procédures de contrôle de la performance des observateurs (tâches et données récoltées) et prévoit un retour d'information rapide.	Non applicable	Non applicable

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Soutien en mer	Communications	O	Le programme a établi des protocoles de communication pour les observateurs en mer ; de plus, des moyens de communication indépendants sont mis à leur disposition.	Le programme a établi des protocoles de communication pour que les observateurs en mer communiquent avec leurs autorités de contrôle.	Le programme n'a pas de protocoles de communication établis pour les observateurs en mer.
	Soumission et déclaration des données	O	Non applicable	Le programme a des protocoles garantissant la soumission opportune des données et comptes rendus CCAMLR au Membre désignant.	Le programme n'a pas de protocoles garantissant la soumission des données et comptes rendus CCAMLR au Membre désignant.
Debriefing	Retour d'informations de l'observateur sur le navire	S	Le programme a des protocoles de comptes rendus internes d'observation sur la performance du navire et les conditions de travail dans le cadre des opérations en mer.	Non applicable	Non applicable
Assurance qualité	Assurance qualité des données	O	Le programme veille à ce que, avant d'être soumises, les données fassent l'objet de vérifications rigoureuses de cohérence et de vraisemblance.	Le programme veille à ce que, avant d'être soumises, les données fassent l'objet de vérifications de base de cohérence et de vraisemblance.	Le programme ne procède pas à la vérification des données.
	Retour d'informations sur la performance de l'observateur	S	Le programme a mis en place des protocoles par lesquels les observateurs reçoivent des informations sur leur performance pour qu'ils développent leurs compétences.	Non applicable	Non applicable
	Retour d'informations de l'opérateur du navire	S	Le programme a des protocoles pour que l'opérateur du navire donne des informations sur la performance des observateurs dans le cadre des opérations en mer.	Non applicable	Non applicable

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
2) Formation					
Convention CAMLR	Adhésion, création, structure, gestion	S	Les observateurs reçoivent une formation sur la CCAMLR, entre autres sur le cadre, l'histoire, le suivi de l'écosystème, l'Article II, les procédures et sur la manière dont la CCAMLR s'inscrit dans le système du Traité sur l'Antarctique.	Non applicable	Non applicable
	Devoirs et responsabilités des observateurs et de l'équipage du navire	O	Des instructions précises sont fournies sur les principaux rôles de l'équipage et des observateurs (distinction / démarcation / éléments partagés). Connaissance de l'importance des observateurs pour la CCAMLR et de la manière dont leurs données sont utilisées par les groupes de travail.	Les responsabilités spécifiques des observateurs de la CCAMLR leur sont expliquées, sans donner de détail sur les activités partagées ou les activités de recherche de l'équipage ou du navire.	Absence d'enseignement des devoirs et responsabilités des observateurs.
Rôle des observateurs de la CCAMLR	Mesures de conservation	O	Non applicable	Informés des MC applicables à la pêche dans laquelle ils travailleront et disposant de la documentation de référence qui les aidera à les appliquer.	Disposant d'exemplaires des MC pertinentes, sans instructions ou formation quant à leur applicabilité.
	Code de conduite des observateurs selon les termes du système	O	Non applicable	Donne des instructions complètes sur les exigences du code de conduite de l'observateur.	Dispose d'exemplaires du code de conduite de l'observateur sans instructions ou formation.
Rôle des observateurs scientifiques	Prévention et résolution des conflits	S	Formation à la résolution des conflits et à la manière dont sont affectées les personnes travaillant dans un environnement stressant. Les observateurs ont reçu des informations sur la ou les cultures à bord du navire sur lequel ils embarqueront.	Non applicable	Non applicable

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Rôle des observateurs scientifiques	Fonctions et tâches à réaliser et priorités scientifiques à bord des navires menant des activités dans la zone de la Convention	O		Formation dispensée à l'égard de la pêche dans laquelle l'observateur sera placé. Sont couvertes toutes les dispositions des MC et programmes scientifiques liés aux pêcheries associées, y compris les priorités et les aspects les plus récents issus de la dernière réunion du Comité scientifique.	Disposant d'exemplaires des MC sans aucune interprétation ou formation sur les MC, fonctions et tâches à réaliser et les priorités scientifiques à bord des navires menant des activités dans la zone de la Convention.
Navires et opérations de pêche	Méthodes de pêche	O	Formation couvrant tous les aspects des méthodes de pêche de la CCAMLR et formation pratique à la configuration et au déploiement des engins de pêche.	Formation suffisante couvrant les aspects spécifiques des méthodes et engins de pêche de la CCAMLR, avec documentation de référence sur la pêche dans laquelle l'observateur sera placé.	Enseignement de la terminologie des engins de pêche insuffisant pour permettre de comprendre les principales méthodes de pêche.
	Détermination de la position	O	Les observateurs ont reçu des connaissances sur l'équipement électronique de la passerelle, qui leur permettront de déterminer seuls la position des navires (position, profondeur, cap) et d'autres informations de référence sur la pêche. Dispose de son propre GPS.	Formation dispensée suffisante pour permettre aux observateurs d'interpréter le GPS et d'autres instruments de navigation afin de déterminer et de confirmer la position.	Formation dispensée insuffisante pour acquérir les compétences en navigation qui permettraient aux observateurs de déterminer avec fiabilité la position d'un navire.
	Identification de divers types d'engins de pêche, de leurs différentes parties et de la manière de les mesurer	O	Formation suffisante permettant d'être informé de tous les engins de pêche utilisés dans la zone de la Convention et de déterminer s'ils sont conformes aux MC et pourquoi il est important qu'ils le soient.	Formation fournie sur l'engin qui sera spécifiquement utilisé sur le navire sur lequel les observateurs seront placés pour veiller à l'application effective des MC pertinentes.	Formation insuffisante fournie sur l'engin qui sera spécifiquement utilisé sur le navire sur lequel les observateurs seront placés pour veiller à l'application effective des MC pertinentes.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Navires et opérations de pêche	Construction et utilisation de dispositifs destinés à la mitigation de la capture accidentelle selon les spécifications de la CCAMLR	O	Formation dispensée sur les exigences en matière de mitigation de la capture accidentelle et sur la manière de les appliquer dans le cadre des MC. Explication de la nécessité de ces exigences et historique de leur évolution dans la zone de la Convention.	Formation dispensée sur les exigences en matière de mitigation de la capture accidentelle et sur la manière de les appliquer dans le cadre des MC.	Formation dispensée insuffisante pour permettre de rendre compte de la conformité des mesures d'atténuation par rapport aux exigences minimales des MC.
	Santé et sécurité en mer	O	Les observateurs sont informés des conditions de travail sur les navires de pêche menant des opérations dans la zone de la Convention et des questions potentielles de santé et de sécurité. Les observateurs suivent des stages de formation professionnelle (comme de secourisme ou sur la sécurité au travail dans l'industrie des produits de la mer).	Les observateurs sont informés des conditions de travail sur les navires de pêche menant des opérations dans la zone de la Convention et des questions potentielles de santé et de sécurité.	Formation insuffisante fournie pour préparer les observateurs à travailler en toute sécurité sur des navires dans la zone de la Convention.
	Élimination des déchets	O	Enseignement de la réglementation MARPOL et des MC pertinentes, notant les effets environnementaux du rejet des déchets à la mer.	Enseignement des MC pertinentes.	Chargés de collecter des informations sur l'élimination des déchets sans qu'aucune référence ou instruction à l'appui ne soit donnée.
Identification des espèces	Identifier les espèces cibles et les principales espèces de la capture accidentelle dans la zone de la Convention	O	Formation dispensée permettant l'identification des espèces au niveau exigé par la CCAMLR. Formation à l'utilisation des clés d'identification et à l'analyse morphométrique.	Formation dispensée permettant l'identification des espèces au niveau exigé par la CCAMLR.	Formation insuffisante pour permettre d'identifier les espèces ou d'utiliser planches ou clés.
	Identification et comportement des oiseaux et mammifères marins	O	Formation dispensée permettant l'identification des espèces au niveau exigé par la CCAMLR. Formation à l'utilisation des clés d'identification et à l'analyse morphométrique.	Formation dispensée permettant l'identification des espèces au niveau exigé par la CCAMLR.	Formation insuffisante pour permettre d'identifier les espèces ou d'utiliser planches ou clés.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Techniques d'échantillonnage	Échantillonnage et types de mesures	O	Enseignement des exigences de la CCAMLR visées dans le <i>Manuel de l'observateur scientifique</i> et actualisées chaque année. Formation aux techniques statistiques et à la théorie de l'échantillonnage, y compris leur utilité pour la CCAMLR.	Enseignement des exigences de la CCAMLR visées dans le <i>Manuel de l'observateur scientifique</i> et actualisées chaque année.	Formation insuffisante pour permettre d'échantillonner et de prendre des mensurations efficacement.
	Obtention et préservation d'échantillons	O	Formation pratique et théorique sur la collecte d'échantillons et leur préservation conformément à la CCAMLR. Capacité de faire correspondre les échantillons aux données de position. Explications des motifs de la collecte des échantillons.	Formation pratique et théorique sur la collecte d'échantillons et leur préservation conformément à la CCAMLR.	Formation insuffisante pour permettre de collecter et de préserver des échantillons.
	Détermination des coefficients de transformation du poids du produit en poids vif	O	Formation dispensée permettant de mesurer avec précision le poids vif et le poids traité des produits. Explications données sur l'utilisation des coefficients de transformation pour la gestion des quotas et l'évaluation des stocks.	Formation dispensée permettant de mesurer avec précision le poids vif et le poids traité des produits.	Formation insuffisante pour permettre d'identifier les différents types de traitement et l'état des produits.
	Détermination du sexe des espèces / Utilisation des échelles de maturité sexuelle	O	Formation pratique dispensée sur la détermination du sexe et les stades de maturité des espèces. Mise à disposition de guides exposant clairement les exigences scientifiques et d'instructions sur la manière de les utiliser. Explication des motifs de la collecte des données.	Mise à disposition de guides de référence et d'instructions pour déterminer le sexe et le stade de maturité des espèces.	Les observateurs sont chargés de déterminer le sexe et le stade de maturité des espèces sans aucune formation professionnelle.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Techniques d'échantillonnage	Marquage et récupération des marques	O	Les observateurs reçoivent instruction qu'ils doivent marquer des poissons, noter les recaptures et photographier les marques récupérées. Ils sont informés des motifs du marquage et de la manière dont il est utilisé dans les évaluations de stocks.	Les observateurs reçoivent instruction qu'ils doivent marquer des poissons, noter les recaptures et photographier les marques récupérées.	Les observateurs sont chargés de marquer des poissons et de noter les recaptures sans aucune instruction sur la manière de procéder.
	Observations des oiseaux et mammifères marins	O	Les observateurs reçoivent une formation pratique sur l'identification des oiseaux et mammifères marins, morts ou vivants. Documentation sur les mesures d'atténuation et sur la réduction de la mortalité grâce aux MC de la CCAMLR.	Les observateurs reçoivent une formation et des guides d'identification des oiseaux et mammifères marins, morts ou vivants.	Les observateurs sont chargés de collecter des informations sur les oiseaux et mammifères marins sans aucune formation.
	Détermination de la composition en espèces	O	Les observateurs reçoivent instruction d'échantillonner la capture pour la composition en espèces ; des détails sont donnés sur la manière de procéder et sur l'utilisation qui est faite de ces informations par la CCAMLR.	Les observateurs reçoivent instruction d'échantillonner la capture pour la composition en espèces ; des détails sont donnés sur la manière de procéder.	Les observateurs sont chargés d'échantillonner la capture pour la composition en espèces sans aucune formation.
	Suivi des rejets	O	Les observateurs reçoivent instruction d'assurer un suivi des déchets ; des détails sont donnés sur la manière de procéder et sur l'utilisation qui est faite de ces informations par la CCAMLR.	Les observateurs reçoivent instruction d'assurer un suivi des déchets ; des détails sont donnés sur la manière de procéder.	Les observateurs sont chargés du suivi des déchets sans aucune formation.
	Suivi de l'effort de pêche	O	Les observateurs reçoivent instruction d'assurer un suivi de l'effort de pêche ; des détails sont donnés sur la manière de procéder, sur ce à quoi correspond une unité d'effort standard et sur l'utilisation qui est faite de ces informations par la CCAMLR.	Les observateurs reçoivent instruction d'assurer un suivi de l'effort de pêche ; des détails sont donnés sur la manière de relever les données.	Les observateurs sont chargés du suivi de l'effort de pêche sans aucune formation.

Éléments du programme d'observation	Critères d'évaluation	Souhaitable / Obligatoire	Au-dessus de la norme minimale	Égal à la norme minimale	En dessous de la norme minimale
Techniques d'échantillonnage	Récolte de données météorologiques et océanographiques	S	Informés des instruments météorologiques et océanographiques à bord des navires de pêche, de leur lecture et des motifs de la collecte de cette information.	Non applicable	Non applicable
	Collecte de données sur l'observation visuelle de navires	O	Les observateurs sont chargés de collecter des informations sur les navires observés de visu et reçoivent des indications sur les informations à collecter si possible. Enseignement de l'enregistrement de caractéristiques spécifiques des navires.	Les observateurs sont chargés de collecter des informations sur les navires observés de visu et reçoivent des indications sur les informations à collecter si possible.	Les observateurs sont chargés de collecter des informations sur les navires observés de visu, sans qu'aucune instruction ne soit fournie.
Saisie des données	Rédaction d'un compte rendu de campagne	O	Remplissage d'un compte rendu de campagne démontré aux observateurs qui sont incités à fournir des informations supplémentaires pertinentes. Informés de l'utilisation qui est faite de cette information.	Remplissage d'un compte rendu de campagne démontré aux observateurs.	Les observateurs reçoivent des formulaires de compte rendu de campagne sans formation sur la manière de les remplir.
	Utilisation des fiches de données de la CCAMLR et importance de l'utilisation du format CCAMLR	O	Les observateurs font l'expérience pratique de la saisie de données sur les fiches électroniques de données de la CCAMLR. Formation dispensée sur l'usage de tableurs et de bases de données, y compris sur la sécurité et la sauvegarde des données.	Les observateurs font l'expérience pratique de la saisie de données sur les fiches électroniques de données de la CCAMLR.	Les observateurs sont chargés de saisir des données dans des tableurs ou bases de données sans aucune formation.

LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe technique *ad hoc* sur les opérations en mer
Hobart, Australie, 11 – 15 octobre 2010)

ARANGIO, Rhys (Mr)	C/- Austral Fisheries Pty Ltd PO Box 280 Mount Hawthorn, Western Australia 6915 Australia rarangio@australfisheries.com.au
BROWN, Judith (Ms)	C/- Foreign and Commonwealth Office Government House Ross Road London United Kingdom judith.brown@fco.gov.uk
EXEL, Martin (Mr)	C/- Austral Fisheries Pty Ltd PO Box 280 Mount Hawthorn, Western Australia 6915 Australia mexel@australfisheries.com.au
FUKUYAMA, Akihito (Mr)	Nippon Suisan Kaisha Ltd. Nippon Building 2-6-2, Otemachi Chiyoda-ku Tokyo 100-8686 Japan aki-fuku@nissui.co.jp
GASCO, Nicolas (Mr)	Natural History Museum La Clote 33550 Tabanac France nicopec@hotmail.com
HEINECKEN, Chris (Mr) (Co-responsible)	Capricorn Fisheries Monitoring PO Box 50035 Waterfront Cape Town 8002 South Africa chris@capfish.co.za

KAWAGUCHI, So (Dr) Australian Antarctic Division
Department of Sustainability, Environment,
Water, Population and Communities
203 Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia
so.kawaguchi@aad.gov.au

MOIR CLARK, James (Mr) MRAG
18 Queen Street
London W1J 5PN
United Kingdom
j.clark@mrags.co.uk

OKUDA, Takehiro (Dr) National Research Institute of Far Seas Fisheries
2-12-4, Fukuura, Kanazawa-ku
Yokohama, Kanagawa
236-8648 Japan
okudy@affrc.go.jp

O'REGAN, Keryn (Ms) Australian Fisheries Management Authority
PO Box 7051
Canberra Business Centre
Canberra ACT 2610
Australia
keryn.o'regan@afma.gov.au

SHAW, Darryn (Mr) Sanford Limited
Hall Street
North Mole
Timaru
New Zealand
dshaw@sanford.co.nz

SIMS, Ben (Mr) Ministry of Fisheries
101-103 The Terrace
ASB House
Wellington
New Zealand
ben.sims@fish.govt.nz

WELSFORD, Dirk (Dr)
(Co-responsible) Australian Antarctic Division
Department of Sustainability, Environment,
Water, Population and Communities
203 Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia
dirk.welsford@aad.gov.au

SECRÉTARIAT

Secrétaire exécutif

Andrew Wright

Science

Directeur scientifique

Keith Reid

Analyste des données des observateurs scientifiques

Eric Appleyard

Assistante aux analyses

Jacquelyn Turner

Gestion des données

Directeur des données

David Ramm

Responsable de l'administration des données

Lydia Millar

Respect et application de la réglementation

Responsable de la conformité

Natasha Slicer

Coordinatrice de la conformité

Ingrid Karpinskyj

Administration et finances

Directeur de l'administration et des finances

Ed Kremzer

Aide-comptable

Christina Macha

Secrétaire : administration

Maree Cowen

Assistante : administration

Rita Mendelson

Communications

Coordinatrice des communications

Genevieve Tanner

Assistante à la publication et au site Web

Doro Forck

Traductrice/coordinatrice (équipe française)

Gillian von Bertouch

Traductrice (équipe française)

Bénédicte Graham

Traductrice (équipe française)

Floride Pavlovic

Traductrice/coordinatrice (équipe russe)

Natalia Sokolova

Traductrice (équipe russe)

Ludmila Thornett

Traducteur (équipe russe)

Vasily Smirnov

Traductrice/coordinatrice (équipe espagnole)

Anamaría Merino

Traductrice (équipe espagnole)

Margarita Fernández

Traductrice (équipe espagnole)

Marcia Fernández

Site Web et services de l'information

Site Web et services de l'information

Rosalie Marazas

Assistante, services de l'information

Philippa McCulloch

Technologie de l'information

Gestionnaire du réseau informatique

Fernando Cariaga

Soutien technique (réseau informatique)

Tim Byrne

Systèmes de l'information

Responsable des systèmes de l'information

Nigel Williams

ORDRE DU JOUR

Groupe technique *ad hoc* sur les opérations en mer
Hobart, Australie, 11 – 15 octobre 2010)

1. Introduction
 - i) Ouverture de la réunion
 - ii) Attributions, déroulement de la réunion et adoption de l'ordre du jour
 - iii) Examen de la documentation soumise par les Membres
 - iv) Désignation des rapporteurs et vue d'ensemble du processus de rédaction et d'adoption du rapport
2. Mise au point d'une procédure d'accréditation des programmes d'observation participant au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR
 - i) Mise au point d'une procédure d'accréditation et d'un calendrier
 - ii) Mise en place de normes de base pour le recrutement, la formation et la gestion de la performance des observateurs
 - iii) Développement d'une liste de contrôle en vue de l'accréditation des programmes d'observation
3. Interaction avec d'autres groupes de travail
4. Mise en œuvre pratique de la collecte des données en mer
5. Format des prochaines réunions et hiérarchisation des travaux futurs
6. Autres questions
7. Clôture de la réunion

LISTE DES DOCUMENTS

Groupe technique *ad hoc* sur les opérations en mer
Hobart, Australie, 11 – 15 octobre 2010)

TASO-10/1	Draft Agenda for the 2010 Meeting of the ad hoc Technical Group for At-Sea Operations
TASO-10/2	List of Participants
TASO-10/3	List of Documents
TASO-10/4	Gonad stages identification plate: proposal for collaborative work N. Gasco (France)
TASO-10/5	Information from Members on observer training programs Secretariat
TASO-10/6	Observer training: recording oiled birds J. Moir Clark (UK)
TASO-10/7	CCAMLR observer program training video J. Moir Clark and R. Benedet (UK)
TASO-10/8	Scientific Observer Program (SOP) in Chile O. Guzman (Chile)
TASO-10/9	The Chinese observer training program for the krill fishery in the Convention Area X. Zhao and L. Xu (People's Republic of China)
TASO-10/10	Evaluation of VME taxa classification by scientific observers from New Zealand vessels in the Ross Sea Antarctic toothfish longline fishery during the 2009/10 season D.M. Tracey, M.E. Carter and S.J. Parker (New Zealand)